

# Nantes Saint-Nazaire

## Pôle métropolitain

### Délibération

**Réunion du comité du 10 juillet 2015**

**Délibération n°2015-04**

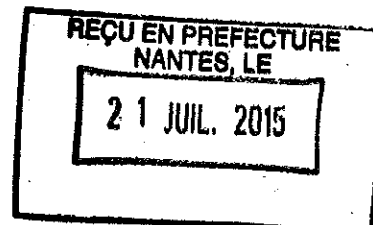
**Approbation du compte de gestion du receveur – exercice 2014**

*Date de la convocation : 03 juillet 2015*

*Nombre de membres du Comité Syndical : 113*

*Nombre de Conseillers en exercice : 113*

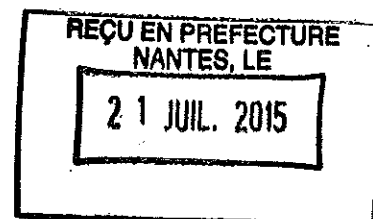
*Présidente de séance : Johanna ROLLAND*



**Présents 65 :** Bertrand AFFILE, Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOUT, Laure BESLIER, Jean Luc BESNIER, Joseph BEZIER, Christian BIGUET, Pascal BOLO, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, Christian COUTURIER, Elisabeth CRUAUD, Yves DAUVE, Laurianne DENIAUD, Marc DENIS, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Frédéric GREGOIRE, Michèle GRESSUS, Laurence GUILLEMIN, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Jean Yves HENRY, Yannick JIMENEZ, Jean Pierre JOUTARD, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Lénéaïck LECLAIR, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel LUCAS, Dominique MANACH, Alain MANARA, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Isabelle MERAND, Marie-Hélène MONTFORT, Rémy NICOLEAU, Barbara NOURRY, François OUVARD, Joseph PARPAILLON, Mireille PERNOT, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Claudine SACHOT, Jean Louis THAUVIN, Roger VEILLAUD, Alain VEY.

**Absents et représentés 13 :** Céline CARDIN donne pouvoir à Marc DENIS, Jacques DALIBERT donne pouvoir à Lénéaïck LECLAIR, Valérie GAUTIER donne pouvoir à Jean-Louis THAUVIN, Joël GUERRIAU donne pouvoir à Isabelle MERAND, André KLEIN donne pouvoir à Alain CHAUVEAU, Monique MAISONNEUVE donne pouvoir à Joseph PARPAILLON, Serge MOUNIER donne pouvoir à Rodolphe AMAILLAND, Jean-Paul NICOLAS donne pouvoir à Christian BIGUET, Nicolas OUDAERT donne pouvoir à Elisabeth CRUAUD, Jean-Claude PELLETEUR donne pouvoir à Edouard DEUX, Annie ROCHEREAU PRAUD donne pouvoir à François OUVARD, Pierre THOMERE donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Marcel VERGER donne pouvoir à Gérard DRENO.

**Absents et excusés 35 :** Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE Cécile BIR, Benoît BLINEAU Christian BRUN, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Pascale CHIRON, Mahel COPPEY, Christophe COTTA, Serge DAVID, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Jacques GARREAU, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Bertrand HERRERO, Franck HERVY, Jean-Claude LEMASSON, Patrice LERAY, Catherine LUNGART, Lydie MAHE, Benjamin MAUDUIT, Alain MICHELOT, Benjamin MORIVAL, Jean Paul NAUD, Louis OUISSE, David PELON, Henri PIQUET, Jean Louis ROGER, Alain ROYER, Thierry RYO, David SAMZUN, Aymeric SEASSAU.



Toute correspondance doit être adressée à :  
Madame la Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire  
2, cours du champ de Mars 44923 Nantes cedex 9  
[www.nantessaintnazaire.fr](http://www.nantessaintnazaire.fr)

## Délibération

Réunion du comité du 10 juillet 2015  
Délibération n°2015-04

Approbation du compte de gestion du receveur - exercice 2014

La Présidente,

Expose :

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen les comptes de gestion du budget du Pôle métropolitain pour l'exercice 2014, adressés par Monsieur le Trésorier.

Le Trésorier a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Il est à noter que si les résultats d'exécution sont bien identiques entre le Pôle Métropolitain Nantes Saint Nazaire et le comptable public, un problème de typage des flux informatiques du budget supplémentaire a engendré une différence dans les prévisions budgétaires entre le compte de gestion et les délibérations effectivement votées. Cela ne remet nullement en cause la sincérité et l'exactitude de l'exécution budgétaire du Pole Métropolitain.

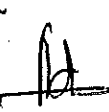
Le Compte de Gestion du Trésorier fait donc apparaître des résultats concordants avec le compte administratif du pôle.

### Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Approuve le compte de gestion 2014 dressé par le Trésorier.
- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le 1<sup>ER</sup> Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 10 juillet 2015

  
JOHANNA ROLLAND

Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire

REÇU EN PREFECTURE  
NANTES, LE

21 JUIL. 2015

REÇU EN PREFECTURE  
NANTES, LE

21 JUIL. 2015